

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
 Nom du produit : Battery Acid Pack (Sulfuric Acid)  
 Code du produit : Acid Pack

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Electrolyte pour la batterie

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Yuasa Battery Sales (UK) Ltd  
 Unit 13, Hunts Rise, South Marson Industrial Park  
 SN4TG Swindon  
 T +448-8708-500259 - F +44-8708-500317  
[matt.jordan@yuasaeurope.com](mailto:matt.jordan@yuasaeurope.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +44(0)1793833562 (09:00– 17:00 Mon to Fri)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 1 H330

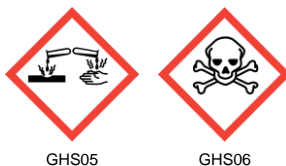
Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



CLP Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves  
 H330 - Mortel par inhalation

Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols  
 P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation  
 P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
 P284 - [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire  
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substance

Non applicable

# Sulfuric Acid-

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
water	(n° CAS) 7732-18-5 (Numéro CE) 231-791-2	60	Non classé
Acide sulfurique	(n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 (N° REACH) not available	40	Skin Corr. 1A, H314

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Acide sulfurique	(n° CAS) 7664-93-9 (Numéro CE) 231-639-5 (Numéro index) 016-020-00-8 (N° REACH) not available	(5 ≤ C < 15) Eye Irrit. 2, H319 (5 ≤ C < 15) Skin Irrit. 2, H315 (C ≥ 15) Skin Corr. 1A, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : If a battery ruptures, move to fresh air in case of accidental inhalation of mist. If breathing is irregular or stopped, administer artificial respiration. If breathing is difficult, give oxygen. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les vêtements contaminés, incluant les chaussures, après le rinçage a commencé. If a battery ruptures, do not rub or scratch exposed skin. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. If battery ruptures, do not rub or scratch exposed eye.
- Premiers soins après ingestion : If solution of a battery chemicals have been swallowed and the person is conscious, give one glass of water. NE PAS faire vomir. Vomiting may occur spontaneously. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Get immediate medical attention.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : En cas de rupture de la batterie, peut être nocif ou mortel en cas d'inhalation dans un espace confiné. Peut causer une irritation sévère et brûlures du nez, de la gorge et des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Le contact direct avec les composants internes d'une batterie peut être très irritant pour la peau et peut entraîner une rougeur, un gonflement, des brûlures et des dommages cutanés sévères. Contact avec la peau peut aggraver une condition de dermatite existante. Un contact cutané peut aggraver une dermatite.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : En cas de rupture de la batterie, le contact direct avec le liquide ou une exposition à des vapeurs ou brouillards peuvent provoquer un larmoiement, rougeur, enflure, lésions de la cornée et des lésions oculaires irréversibles. Peut causer des brûlures graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : Irritation grave ou brûlures à la bouche, la gorge, l'œsophage et l'estomac. Peut être mortel en cas d'ingestion.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'aspiration du produit peut provoquer une pneumonie de nature chimique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Si une rupture de la batterie, utilisez le dioxyde de carbone produit chimique sec, carbonate de soude, de la chaux, du sable ou.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Sulfuric acid will not burn but can start fires with organic material, nitrates, carbides, chlorates, and metal powders.
- Danger d'explosion : Réagit violemment au contact de l'eau. Il peut réagir de façon explosive avec des matières organiques. Réagit avec la plupart des métaux pour produire du gaz hydrogène, qui peut former un mélange explosif avec l'air. Hydrogène peut s'accumuler dans des conteneurs, éviter les sources d'inflammation. L'addition d'eau à l'acide provoque des mélanges de chaleur et potentiellement explosive. Spill plus de dans égouts peuvent générer de l'hydrogène ou de sulfures.

# Sulfuric Acid-

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Oxydes de soufre.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection des pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec le produit répandu. Ne pas toucher aux contenants endommagés ou produits déversés sans porter un équipement de protection.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence : Evacuer la zone.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pour les petits déversements, absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre inerte non inflammable matériau absorbant et placer dans des contenants de déchets pour élimination ultérieure.

Procédés de nettoyage : Petits déversements: recueillir tout le matériel publié dans un récipient en métal doublé de plastique. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant ou Neutraliser avec bicarbonate de sodium. Gros déversements: Contenir le liquide en utilisant un matériau absorbant, en creusant des tranchées Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable/terre. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Protéger les contenants contre les dommages physiques.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Porter une tenue antistatique et des chaussures à semelles conductrices. Conteneur reste dangereux lorsqu'ils sont vides. Continuer à observer toutes les précautions.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Eviter la chaleur et le soleil direct.

Produits incompatibles : des substances alcaliques.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Acide sulfurique (7664-93-9)		
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	0,05 mg/m <sup>3</sup> (taking into account potential limitations and interferences which take place in the presence of other Sulphur compounds-mist)
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	0,05 mg/m <sup>3</sup> (thoracic fraction)
France	VLE (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>

# Sulfuric Acid-

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: La ventilation mécanique est recommandée. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.
Équipement de protection individuelle	: Lunettes de sécurité. Gants. Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire. Vêtements de protection.
Vêtements de protection - sélection du matériau	: Tablier ou combinaison plastique. néoprène/caoutchouc naturel
Protection des mains	: porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374. Utilisez des gants en Néoprène
Protection oculaire	: Lunettes anti-éclaboussures ou écran facial avec des lunettes de sécurité. DIN EN 166
Protection de la peau et du corps	: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. demi-masque filtrant conforme à la norme EN 149.



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Clair, liquide.
Couleur	: Transparent.
odeur	: Pénétrant. Pointu(e). âcre.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: < 1
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 95 - 95,5 °C
Point d'éclair	: Non-flammable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 10 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: > 1
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,215 - 1,35 g/m <sup>3</sup>
Solubilité	: Soluble dans l'eau. l'eau: 100 %
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

# Sulfuric Acid-

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 10.4. Conditions à éviter

Sources de chaleur. Prévenir les dommages physiques.

### 10.5. Matières incompatibles

Base. métaux. Matières combustibles. Matières organiques. Agents oxydants. amines. Bases. Chlorates. fer. Nitrates. Perchlorate. Permanganates. Phosphore. Acier. zinc. Peroxydes. cyanures. nitromethane. Benzène.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de soufre. Les gaz toxiques et irritants sont libérés suite à la décomposition thermique ou de combustion.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Inhalation: Mortel par inhalation.

Sulfuric Acid-	
DL50 orale rat	2140 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	510 mg/m <sup>3</sup>
ATE CLP (vapeurs)	0,050 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	0,005 mg/l/4h

Acide sulfurique (7664-93-9)	
DL50 orale rat	2140 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	510 mg/m <sup>3</sup> (Exposure time: 2 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Acide sulfurique (7664-93-9)	
CL50 poisson 1	82 mg/l (Exposure time:24 h - Species: Brachydanio rerio [static])

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Sulfuric Acid-	
Persistance et dégradabilité	Éventuellement produits de dégradation dangereux à court terme ne sont pas susceptibles. Toutefois, les produits de dégradation à long terme peuvent survenir. Les produits de dégradation sont plus toxiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acide sulfurique (7664-93-9)	
BCF poissons 1	(pas de bioaccumulation)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer le contenu / récipient afin de conformer aux réglementations locales, nationales et internationales.

# Sulfuric Acid-

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Méthodes de traitement des déchets	: Les déchets doivent être éliminés conformément aux règlements fédéraux, d'état et locales sur le contrôle environnemental. Le recyclage est préférable a l'élimination ou l'incinération.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. . Since emptied containers retain product residue, follow label warnings even after container is emptied.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 2796
N° ONU (IMDG)	: 2796
N° ONU (IATA)	: 2796
N° ONU (ADN)	: 2796
N° ONU (RID)	: 2796

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: ACIDE SULFURIQUE ou ÉLECTROLYTE ACIDE POUR ACCUMULATEURS
Désignation officielle de transport (IMDG)	: ACIDE SULFURIQUE
Désignation officielle de transport (IATA)	: Sulphuric acid
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable
Document de transport description (ADR)	: UN 2796 ACIDE SULFURIQUE ou ÉLECTROLYTE ACIDE POUR ACCUMULATEURS, 8, II, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 2796 ACIDE SULFURIQUE, 8, II

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8



##### IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
Étiquettes de danger (IMDG)	: 8



##### IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 8
Étiquettes de danger (IATA)	: 8



##### ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---	------------------

##### RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 8
---	-----

# Sulfuric Acid-

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Étiquettes de danger (RID) : 8



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II  
Groupe d'emballage (IMDG) : II  
Groupe d'emballage (IATA) : II  
Groupe d'emballage (ADN) : II  
Groupe d'emballage (RID) : II

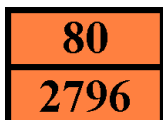
### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non  
Polluant marin : Non  
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C1  
Quantités limitées (ADR) : 1I  
Quantités exceptées (ADR) : E2  
Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02  
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP15  
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T8  
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : TP2  
Code-citerne (ADR) : L4BN  
Véhicule pour le transport en citerne : AT  
Catégorie de transport (ADR) : 2  
Danger n° (code Kemler) : 80  
Panneaux oranges :



Tunnel Code de restriction (ADR) : E

#### - Transport maritime

Quantités limitées (IMDG) : 1 L  
Quantités exceptées (IMDG) : E2  
Instructions d'emballage (IMDG) : P001  
Instructions d'emballages GRV (IMDG) : IBC02  
Dispositions spéciales GRV (IMDG) : B20  
Instructions pour citernes (IMDG) : T8  
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP2  
N° FS (Feu) : F-A  
N° FS (Déversement) : S-B  
Catégorie de chargement (IMDG) : B  
Propriétés et observations (IMDG) : Colourless liquid, mixture not exceeding 1.405 relative density. Highly corrosive to most metals. Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.  
N° GSMU : 157

#### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA) : E2

# Sulfuric Acid-

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y840
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 0.5L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 851
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 855
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 30L
Code ERG (IATA)	: 8L

### - Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

### - Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

CSA n'a pas été établie

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Selon le Règlement (UE) 2015/830 (Annexe II de REACH).

Texte intégral des phrases H et EUH:

Skin Corr. 1A	Corrosion et irritation de la peau Catégorie 1A
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H330	Mortel par inhalation

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*